

PRÉVENTION HYGIÈNE SÉCURITÉ

N° 2022-175/ 3-2 du 16/03/2022

Campagne de contrôle de l'utilisation des banches par la CARSAT Rhône-Alpes de juin à septembre : soyez prêts !

De nombreux risques liés à l'utilisation des banches sont présents sur les chantiers : l'écrasement ; les chutes de hauteur ; le risque chimique dans les phases de lubrification des parois de la banche ; les manutentions manuelles lors du serrage des écrous, lors du guidage à la main ou lors du positionnement final à la barre à mine...

Or des solutions techniques et organisationnelles existent pour maîtriser ces risques ([R399](#), [R476](#), fiches de prévention OPPBTP [E3F0112/F0211](#)).

Fort de ces constats la Carsat Rhône-Alpes annonce une campagne de contrôles en 2022 (NAF 4399C) pour vérifier l'application des mesures de prévention lors de l'utilisation des banches.

Après une campagne de sensibilisation des entreprises en 2021, les contrôleurs de sécurité et les ingénieurs conseils de la Carsat Rhône-Alpes seront présents de juin à septembre 2022 sur les chantiers.

Pour rappel, les constats de risques sur les chantiers font l'objet de courriers de préconisations qui peuvent prendre la forme d'une injonction si elles ne sont pas appliquées (demande formelle d'actions avec indication des moyens et un délai). Si l'injonction n'est pas suivie, le taux de cotisation est susceptible d'être majoré.

Mieux vaut agir maintenant !